

Guide pour lutter contre la propagation du COVID-19

Directives concernant les visites d'habitations

Selon les experts, nous allons encore devoir vivre avec le coronavirus pendant longtemps. Nous devons donc continuer à prendre des mesures pour éviter autant que possible une nouvelle propagation ou recrudescence du virus. Les règles suivantes sont applicables à tous types de visites à des habitations.

POUR LE PROFESSIONNEL

Lors de la visite

- - Demandez aux visiteurs concernés d'attendre dehors ou dans leur voiture jusqu'à ce que l'agent immobilier les informe qu'ils peuvent pénétrer dans l'habitation.
- - Répétez une fois encore les prescriptions de sécurité et demandez-leur de confirmer leur respect.
- - Vérifiez les environs avant le début de la visite et assurez-vous que la visite peut s'organiser dans des conditions de sécurité.
- - Lors d'une visite des lieux, montrez l'exemple en portant toujours un masque buccal, ainsi que des gants de protection. Veillez à ce que les visiteurs portent également un masque. Veillez à en prévoir une réserve si les visiteurs n'en ont pas avec eux. Si nécessaire, interrompez la visite.
- - Limitez la visite à maximum 2 consommateurs (si les mesures du gouvernement à ce propos venaient à changer à l'avenir, ce point peut être adapté) et assurez-vous qu'il n'y a personne à l'intérieur. Si, pour certaines raisons, l'occupant ne peut pas quitter l'habitation (p. ex. personne âgée qui éprouve des difficultés à se déplacer), veillez également à ce que les règles de distanciation sociale (au moins 1,5 m de distance) puissent être parfaitement respectées. Demandez aux résidents de rester de préférence dans le jardin ou une pièce spécifique pendant la visite. Veillez à ce que personne ne se croise.
- - Ouvrez vous-même les portes et nettoyez après chaque visite les poignées de porte et/ou tout autre objet touché (portes d'armoires, rampes d'escalier, échelle escamotable, etc.). Prévoyez pour ce faire les lingettes nettoyantes ou un alcool désinfectant nécessaire.
- - Remettez le moins de documents possible aux visiteurs. Transmettez-les avant ou après la visite. Si des documents sont tout de même échangés sur place, faites-le toujours en portant des gants. Si des formulaires et/ou contrats doivent être signés, faites-le de préférence au format numérique. Optez toujours pour le numérique, lorsque possible.

POUR LES VISITEURS

- - Avant la visite, l'agent aborde avec vous les règles dans le respect desquelles la visite peut être organisée, et les directives nécessaires vous sont remises (liste de vérification et/ou vidéo informative).
- - Au début de la visite, l'agent vous rappellera une fois encore les règles de la visite.
- - Veillez à toujours respecter la distanciation sociale.
- - Les mains ne sont pas serrées.
- - Limitez la durée de la visite et contactez éventuellement après celle-ci (par téléphone) l'agent pour en discuter en plus amples détails.
- - Ne vous rendez jamais sans rendez-vous à une visite des lieux ou dans l'agence.
- - Apportez si possible votre propre masque et portez-le pendant toute la visite.
- - Respectez l'horaire communiqué par l'agent. N'arrivez pas en retard et gardez la visite courte et brève.
- - Le nombre de visiteurs est limité à maximum 2 consommateurs (si les mesures du gouvernement à ce propos venaient à changer à l'avenir, ce point peut être adapté). Pendant les visites, ne touchez ni portes ni objets, l'agent est celui qui ouvre toutes les portes, fenêtres et/ou armoires.
- - Restez chez vous si vous présentez les symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuements, maux de gorge, toux légère, température et annulez les rendez-vous. L'agent fixera un rendez-vous à un moment ultérieur.
- - Restez chez vous si un des membres de votre ménage a de la fièvre et/ou souffre d'essoufflement et annulez les rendez-vous.
- - Respectez toujours les indications de l'agent.

POUR LES RÉSIDENTS

- - Avant la visite, l'agent aborde avec vous les règles dans le respect desquelles la visite peut être organisée, et les directives nécessaires vous sont remises (liste de vérification et/ou vidéo informative).
- - Au début de la visite, l'agent vous rappellera une fois encore les règles de la visite.
- - Les mains ne sont pas serrées.
- - Libérez l'habitation pendant la visite. Si ce n'est pas possible (car vous éprouvez des difficultés à vous déplacer), veillez à toujours respecter la distanciation sociale. Dans ce cas, restez de préférence dans le jardin ou dans une même pièce pendant la visite.
- - Annulez le rendez-vous avec l'agent ou le professionnel si vous présentez l'un des symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuements, maux de gorge, toux légère, température.
- - Annulez le rendez-vous avec l'agent ou le professionnel si un membre de votre ménage a de la fièvre et/ou souffre d'essoufflement.
- - Respectez toujours les indications de l'agent.

Ce guide sectoriel est le fruit d'une collaboration des partenaires sociaux représentés au sein de la Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et les domestiques. Comme la situation est en constante évolution les instructions des autorités compétentes peuvent varier de jour en jour. Il est dès lors impératif de toujours vérifier les mises à jours des informations publiées par des instances telles le Conseil National de Sécurité, SPF ETCS, etc Afin de respecter les mesures sanitaires et la santé de chacun, notre bureau est équipée de la vidéoconférence. Les visites possibles à partir du 11 mai se feront dans le respect des mesures de distanciation sociale édictées par le présent guide, la responsabilité de Immo Le Viager ou son représentant ne saurait être engagée à quelque titre généralement quelconque que ce soit.



Nathalie Schryvers

Licenciée en droit, spécialisée en viager
Titulaire du Certificat en Expertise Judiciaire UCL
Fondateur de l'Institut du Viager
Agrégation IPI 505.607

info@leviager.eu - www.leviager.eu
TEL 02 657 63 56 - GSM 0494 573 148

